

## LIBERTE

Cette semaine, la France a rendu un vibrant hommage à un homme, enseignant, sauvagement assassiné par un fanatique. Cette cérémonie a eu lieu au sein de la Sorbonne, haut lieu du savoir et de la liberté d'expression tant prônée par nos maîtres. La **liberté d'expression** est le droit reconnu à un individu de communiquer sans tabou et d'être solennellement érigée en liberté individuelle, mais aujourd'hui juridiquement assez étroitement encadrée.

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'Histoire, on observe que l'expression des idées, principalement sous sa forme verbale, mais aussi par l'écrit, a suscité l'intérêt des penseurs. C'est à partir de la Renaissance que dans un contexte d'exacerbation des tensions interconfessionnelles, le courant humaniste, amplifié par le développement de l'imprimerie, s'efforcera de présenter l'expression des convictions comme un moyen d'accomplissement personnel et d'émancipation de l'individu en plaidant notamment pour la tolérance dans l'approche de la différence des croyances religieuses.

Dans son article 10, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pose que : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » Dans son article 11, elle pose aussi que : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » Ces deux articles ont valeur constitutionnelle car le préambule de la Constitution de la Ve République renvoie à la Déclaration de 1789.

Nous sommes au XXIème siècle et, certains voudraient que l'on retourne dans l'obscurantisme en prônant une idéologie dévastatrice dans le but unique de faire tomber les bases mêmes de notre démocratie en touchant, plus précisément, à notre laïcité et ,en particulier, à notre enseignement en

empêchant les professeurs de faire leur métier et de transmettre leur savoir, leurs connaissances à tous leurs élèves.

Quel plus bel hommage que la lecture de cette magnifique lettre d'Albert Camus à son instituteur, après la remise du Prix Nobel de Littérature qui le remercie pour tout ce qu'il a fait pour lui au cours de sa scolarité .

Et après, que faisons nous: rien. Quand je dis: rien, je m'entends. Laissons la politique faire les réformes qu'il nous faut pour éradiquer ce mal qui ronge notre République.

Et, nous! Nous avons le pouvoir et le droit de continuer nos missions en toute liberté. En défendant la liberté d'expression dans toutes formes possibles (écrites, orales, sonores, etc...) sans offenser qui que ce soit.

Méfions nous des réseaux sociaux qui peuvent être dangereux lorsqu'ils sont manipulés par des gens mal intentionnés qui s'appuient sur le fait que certaines couches de notre société sont très réceptives aux contenus de leurs textes et prennent pour « argent content » leurs appels à la haine qu'elle soit raciale ou religieuse.

Soyons vigilants, chers Amis Lions, dans le respect d'autrui et continuons à SERVIR.